

ARTISAN D'ART

#JEXPOSEUNARTISANDART

J'EXPOSE
UN ARTISAN D'ART





du geste à l'INNOVATION
NOUVELLE-AQUITAINE

TOUS AVEC NOS ARTISANS

www.metiers-art.com





Vous êtes artisan d'art et vous souhaitez exposer vos créations dans le lieu de vente d'un artisan

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien de la Région, lancent une action "J'expose un Artisan d'Art" pendant les mois d'été et font appel pour cela aux qualités de cœur des artisans[1].

Elles invitent les artisans qui ont beaucoup de passage dans leur point de vente, à accueillir les créations d'un artisan d'art sur un espace d'exposition dans leur entreprise. Votre CMA vous accompagnera dans cette démarche. Elle met à votre disposition une fiche pratique, un modèle de charte pour officialiser votre « tandem » et un soutien communication et promotion.

Vous êtes artisan, prêt à recevoir des créations d'artisan d'art dans votre lieu de vente ? Cette fiche répond à vos questions sur les modalités pratiques de mise en œuvre de cette action.

Solidarité Entraide Générosité

[1] Il s'agit de soutenir les artisans d'art qui sont en difficulté du fait de l'annulation pour cause de Covid 19, des salons, marchés, événements sur lesquels ils rencontrent habituellement leur public et leurs clients potentiels. L'espace est proposé à titre gratuit et aucune contrepartie financière ne sera demandée sur les ventes réalisées pour l'artisan dans votre magasin



Je suis artisan d'art exposant mes créations chez un artisan :

Quelle est la durée d'accueil de l'exposant ?

La durée minimum d'accueil est de 15 jours (renouvelables si les deux parties le souhaitent). La durée initiale doit être fixée dans la charte signée entre vous (voir plus bas).

Je dispose de quelle surface ?

La surface dédiée à l'exposition de vos créations est variable d'un artisan à l'autre. Nous vous communiquerons une liste d'artisans volontaires pour vous accueillir, avec les informations sur l'espace qu'ils mettent à votre disposition : Surface, longueur, largeur, hauteur, type d'emplacement (vitrine en devanture, espace à l'intérieur du magasin, etc.). Un rendez-vous sur place vous permettra d'évaluer les possibilités, et de décider si l'espace est adapté.

Puis-je apporter mes propres supports ?

La découverte préalable de l'espace et la rencontre avec votre artisan d'accueil vous permettront de juger des supports à prévoir pour exposer vos créations. C'est vous qui ferez l'agencement et la mise en place de vos créations, en concertation avec l'artisan chez qui vous exposez, en tenant compte de ses recommandations. Pensez à bien indiquer les prix de vente sur les pièces.

Je peux choisir l'activité de mon « artisan d'accueil » ?

Vous pouvez spécifier vos préférences dans le formulaire d'inscription. Nous en tiendrons compte, en fonction des candidatures d'artisans. Privilégiez la proximité pour qu'un client intéressé par un objet exposé puisse vous rencontrer.

Est-ce que je dois souscrire une assurance particulière ?

Vous devez fournir une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité, couvrant les risques sur les expositions (en dehors du local professionnel), pour valider votre inscription dans cette action, de même qu'un extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers. L'opération est réservée aux entreprises inscrites au RM.



Si un client souhaite acquérir une de mes pièces, quelle sera la démarche ?

Il y a trois possibilités à définir avec votre Artisan d'accueil selon vos souhaits à tous les deux.

- Vous préférez que le client vous contacte. Si votre artisan d'accueil est d'accord, il peut aussi prendre le nom du client potentiel et vous le communiquer. Vous acceptez que votre artisan d'accueil vende la pièce : il demande un règlement par chèque à votre nom.
- Il vous informe de la vente et tient votre chèque à votre disposition. Si le client n'a pas de chéquier,
- vous transmettez votre IBAN à votre artisan d'accueil qui le communique au client. Quand ce dernier a effectué le virement, vous informez l'artisan d'accueil qu'il peut donner l'objet au client.

Je peux effectuer des démonstrations ?

L'espace mis à disposition est seulement destiné à l'exposition de pièces. Toutefois, vous pouvez vous entendre avec votre artisan d'accueil sur des temps de présence, des animations, des démonstrations de savoir-faire : ce seront des atouts pour promouvoir la présence de vos créations chez cet artisan.

Y-a-t-il un coût de participation ? Dois-je reverser une commission à l'artisan qui m'accueille ?

L'artisan d'accueil intervient à titre gracieux. Cette action s'inscrit dans un élan de solidarité inter-artisan.

Une de mes pièces se trouve endommagée, cassée... ?

Lors de la mise en place des objets, vérifiez bien avec votre artisan d'accueil que toutes vos pièces sont en bon état. Si jamais une pièce est cassée par l'artisan ou par un client : il devront faire jouer leur responsabilité civile. Vous devrez remettre au moment de la signature de la charte votre attestation d'assurance professionnelle en cours de validité, couvrant les risques sur les expositions (en dehors du local professionnel). A ce sujet vous devrez fournir impérativement un document décrivant chaque pièce exposée et précisant sa valeur + le montant global des pièces exposées.

Existe-t-il des visuels à apposer sur ma vitrine ?

Votre CMA remettra à votre artisan d'accueil un kit de communication comprenant : une affiche et une vignette pour sa devanture ; une affichette explicative dans son magasin signalant qu'il participe à un programme de solidarité inter-artisan ; un cartel à poser devant vos créations pour identifier l'espace d'exposition et indiquer votre nom.

Des actions de communication seront mises en place ?

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine va communiquer tout au long de l'action. Votre CMA départementale est relai de cette communication. Vous également. La CMA mettra en avant votre point de vente sur les réseaux sociaux et sur ses supports de communication. Elle transmettra vos coordonnées à des journalistes pour des interviews de vous-même et de l'artisan d'art. Vous pourrez vous promouvoir mutuellement sur vos supports. Votre CMA vous communiquera des pistes pour valoriser votre « tandem » et mettre en lumière votre action solidaire.



Qui me met en relation avec l'artisan ?

Lorsque vous serez inscrit dans notre formulaire dans lequel vous aurez apporté toutes les précisions sur votre « offre » d'espace d'exposition, nous communiquerons vos coordonnées aux artisans d'art demandeurs d'un espace. Ce sont eux qui vous contacteront et fixeront avec vous un premier rendez-vous. Nous ferons une sélection d'artisans en fonction des précisions que vous nous aurez apportées dans le formulaire.

Je dois signer un document ?

Si vous passez un accord avec un artisan dans le cadre de notre dispositif CMA, chaque partie signera une charte fixant et validant les engagements de chacun. Ce document vous sera fourni par votre CMA. Lorsque vous nous l'aurez retourné, vous bénéficierez de la communication mise en place pour cette action.

Qui contacter pour participer ?

Nous vous invitons à contacter **le référent de votre département** (ci-dessous) : il vous enverra le formulaire en ligne pour votre inscription en tant qu'Artisan d'accueil d'un artisan d'art. Ce formulaire nous permettra de recueillir toutes les informations nécessaires pour proposer votre offre aux artisans d'art qui postulent pour exposer. Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à cette action de solidarité inter-artisans. Cette opération, nous l'espérons, contribuera à la valorisation des deux entreprises engagées dans ces tandems.

**CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT****Conseiller(e)****Mail****Charente**

Pascal Nalbanti

p.nalbanti@cma-charente.fr

Charente Maritime

Solange Croizeti

s.croizet@cm-larochelle.fr

Corrèze

William Asquin

william.asquin@cma-correze.fr

Creuse

Corinne Goumy

c.goumy@cma-gueret.fr

Dordogne Périgord

Pauline de Raymond Cahuzac

p.deraymond-cahuzac@cm24.fr

Gironde

Ludivine Lafforgue

ludivine.lafforgue@cm-bordeaux.fr

Landes

Pierre Beaucoueste

p.beaucoueste@cma-40.fr

Lot et Garonne

Isabelle Ducouso

isabelle.ducouso@cm47.fr

Pyrénées Atlantiques

Myriam Allein

m.allein@artisanat-aquitaine.fr

Deux Sèvres

Laetitia Holler

l.holler@cma-niort.fr

Vienne

Frédéric Phemollant

f.phemollant@cm-86.fr

Haute Vienne

Nathalie Bertry

n.bertry@cm-limoges.fr



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
NOUVELLE-AQUITAINE

